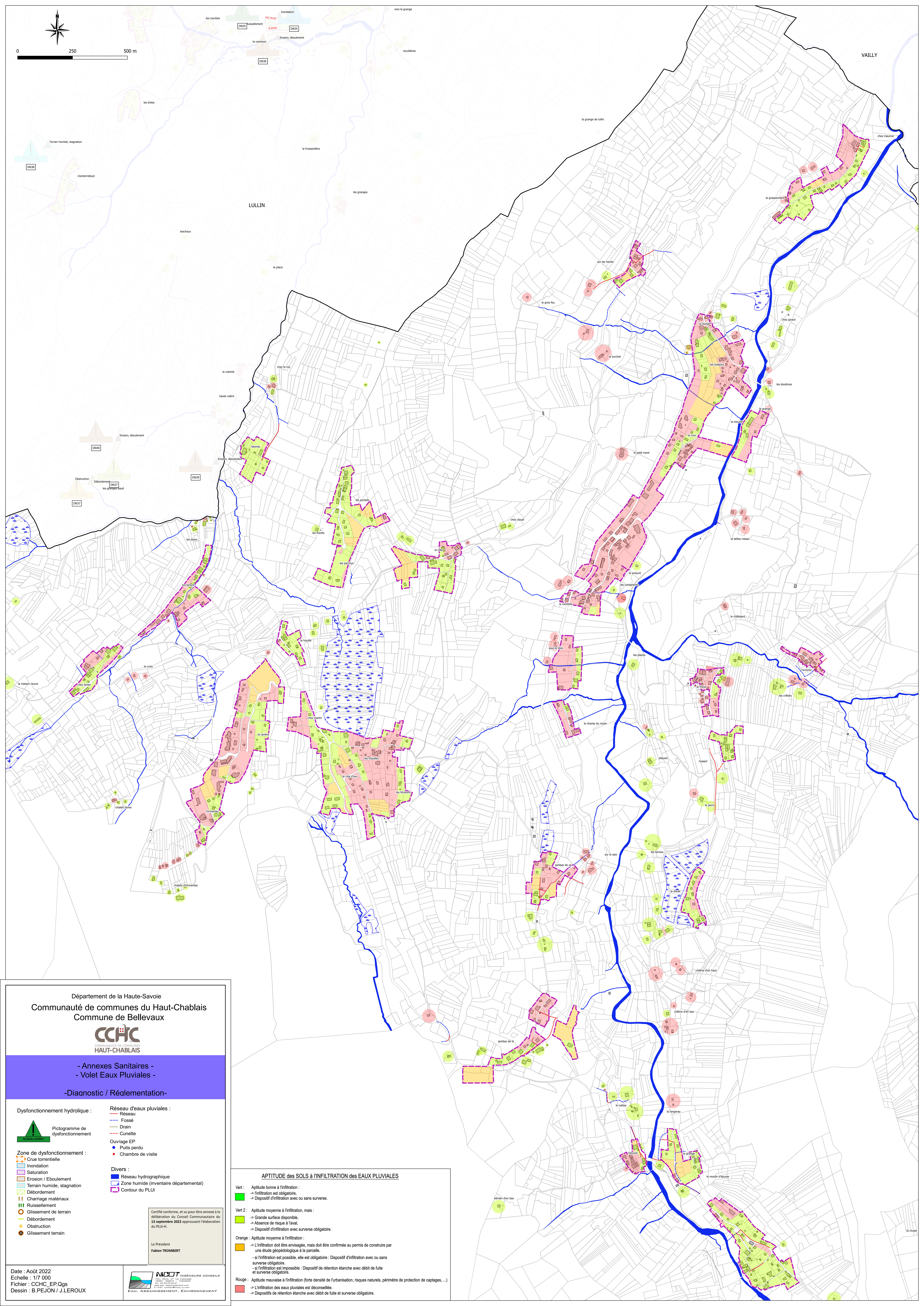




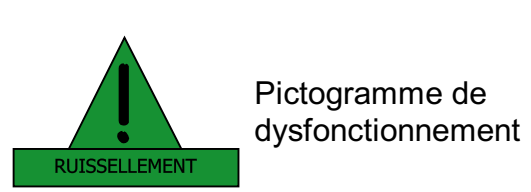
Département de la Haute-Savoie
Communauté de communes du Haut-Chablais
Commune de Bellevaux



- Annexes Sanitaires -
- Volet Eaux Pluviales -

-Diagnostic / Réglementation-

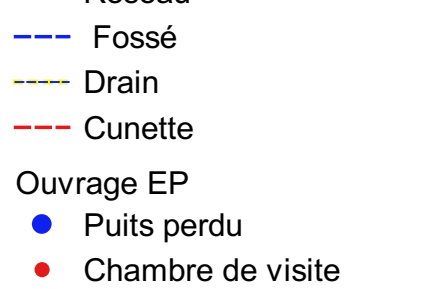
Dysfonctionnement hydraulique :



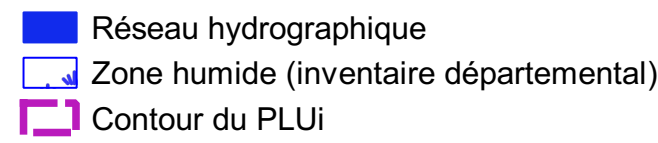
Zone de dysfonctionnement :



Réseau d'eaux pluviales :



Divers :



Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 13 septembre 2022 approuvant l'élaboration du PLU-H.

Le Président
Fabien TROMBERT

Date : Août 2022
Echelle : 1/7 000
Fichier : CCHC_EP.Qgs
Dessin : B.PEJON / J.LEROUX



APTITUDE des SOLS à l'INFILTRATION des EAUX PLUVIALES

- Vert 1 : Aptitude bonne à l'infiltration :
-> L'infiltration est obligatoire,
-> Dispositif d'infiltration avec ou sans surverse.
- Vert 2 : Aptitude moyenne à l'infiltration, mais :
-> Grande surface disponible,
-> Absence de risque à l'aval,
-> Dispositif d'infiltration avec surverse obligatoire.
- Orange : Aptitude moyenne à l'infiltration :
-> L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.
- si l'infiltration est possible, elle est obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans surverse obligatoire.
- si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite et surverse obligatoire.
- Rouge : Aptitude mauvaise à l'infiltration (forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)
-> L'infiltration des eaux pluviales est déconseillée.
-> Dispositifs de rétention étanche avec débit de fuite et surverse obligatoire.